

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine*

*Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets*

**Projet d'exploitation d'un parc éolien
sur la commune de Saint-Mard (17)**

Rectificatif à l'avis n°2017-5271 daté du 27 octobre 2017

L'avis de l'Autorité environnementale n°2017-5271 comporte une erreur concernant le nombre de poste de livraison. Le projet prévoit la création d'un poste de livraison et non de deux comme indiqué dans l'avis.

Ce même avis comporte une imprécision concernant la hauteur en bout de pâles. Il est indiqué une hauteur variant entre 201 et 208 mètres. Cette hauteur s'entend comme 201 à 208 mètres NGF (Nivellement Général de la France).